Frédérique Duchesne

Avocate principale

T 514.954.2644
F 514.954.1905
Montréal
FDuchesne@blg.com

Fiscalité
Litiges et règlement de différends en matière de fiscalité
Insolvabilité et restructuration
Litige commercial

La pratique de Frédérique couvre tous les aspects et chacune des étapes en lien avec le litige fiscal et le règlement des différends auprès des autorités fiscales, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial.

Elle assiste les clients au stade des vérifications, des oppositions et des représentations devant les tribunaux, que ce soit dans le cadre d'un appel ou d'une révision judiciaire. Frédérique veille également à ce que les autorités fiscales n'outrepassent pas l'étendue de leurs pouvoirs dans le cadre de demandes d'informations ou de documents.

Avocate fiscaliste et plaideuse expérimentée, Frédérique conseille les clients en vue d'éviter, de gérer ou de résoudre des différends auprès des autorités fiscales. Elle travaille en collaboration avec les clients sur des questions complexes afin de prévenir ou résoudre des enjeux fiscaux, en mettant à contribution son analyse rigoureuse dans l'élaboration de solutions. Elle représente régulièrement des clients devant toutes les instances judiciaires au Québec ainsi que la Cour canadienne de l'impôt et la Cour d'appel fédérale.

Avant de se joindre à BLG, Frédérique a exercé au sein de grands cabinets d'avocats indépendants du Québec. Outre ses connaissances en matière de litige fiscal et de règlement des différends en matière de fiscalité, à travers son parcours, Frédérique a développé une expérience notable en insolvabilité et restructuration ainsi qu'en litige commercial.

Expérience

- ***Agence du revenu du Québec c. Kone inc***., 2024 QCCA 678 – A agi avec succès comme conseiller juridique principal pour le contribuable devant la Cour d'appel du Québec et réussi à faire rejeter l'appel de l'Agence du revenu du Québec (l'« ARQ ») dans un litige fiscal portant sur une REPO transfrontalière, afin de déterminer si celle-ci devait être considérée comme un trompe-l'œil visant à camoufler un prêt et, sinon, si la RGAÉ devait s'appliquer. La Cour a confirmé la décision de première instance annulant sept ans de cotisations versées à l'ARQ par Kone en vertu de la *Loi sur les impôts québécoise*. Les impôts, les intérêts et les dépens ont été remboursés. Il s'agit du premier dossier judiciarisé se penchant sur le traitement fiscal d'une REPO et de l'application de la RGAÉ au Canada.

Perspectives et événements

- Autrice, « La RGAÉ et le trompe-l'œil ne sont pas de taille : la Cour d'appel donne le feu vert à une opération de repo », article de BLG, juillet 2024
- Autrice, « L'élargissement des pouvoirs de vérification fiscale de l'Agence du revenu du Canada et le recul des droits des contribuables », article de BLG, mai 2024
- Autrice, « Loi sur les impôts québécoise : les opérations transfrontalières de rachat ne constituent ni un trompe-l'œil, ni un abus », article de BLG, janvier 2023
- Autrice, « La CSC rejette un appel portant sur le traitement fiscal en vertu de la Loi sur les impôts du Québec du don par un employé de ses options d'achat d'actions », article de BLG, décembre 2022
- Co-autrice, « Correcting Taxpayer Mistakes in Quebec Post-Collins » Volume 3, Number 4, CFT Perspectives on Tax Law & Policy, Décembre 2022.
- Autrice, « Proposed amendments to the Income Tax Act: reportable and notifiable transactions », article de BLG, octobre 2022

À l'extérieur de BLG

Activités professionnelles

- Membre, Association de planification fiscale et financière (APFF)
- Membre, Fondation canadienne de fiscalité (CTF)

Prix et marques de reconnaissance

- Reconnue dans l'édition 2025 dans la liste des « Avocats et avocates à surveiller au Canada » de la publication *The Best Lawyers in Canada* (Droit fiscal).
- Reconnue en tant qu'« étoile montante » de l'édition 2025 de *International Tax Review* (Tax controversy).

Admission au Barreau et formation

- Ontario, 2017
- Québec, 2017

- J.D., Université d'Ottawa, 2015
- LL. L., Université d'Ottawa, 2014
- Baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.), HEC Montréal, 2010

BLG | Vos avocats au Canada

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est le plus grand cabinet d'avocats canadien véritablement multiservices. À ce titre, il offre des conseils juridiques pratiques à des clients d'ici et d'ailleurs dans plus de domaines et de secteurs que tout autre cabinet canadien. Comptant plus de 725 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels, BLG répond aux besoins juridiques d'entreprises et d'institutions au pays comme à l'étranger pour ce qui touche les fusions et acquisitions, les marchés financiers, les différends et le financement ou encore l'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

blg.com

© 2025 Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. Borden Ladner Gervais est une société à responsabilité limitée de l'Ontario.